



Recours envers un particulier

Par **sandrine rzeszut**, le **10/10/2011** à **12:58**

Bonjour,

Le 28 avril nous avons acheté un camping car auprès d'un particulier et en rentrant de vacances nous avons eu la bonne surprise de voir qu'il manquait de l'huile de direction assistée nous en avons donc remis, mais la fuite persistait nous l'avons donc emmener chez fiat qui nous dit que c'est la crémaillère de direction qui est fichue !!! et pourtant il n' a que 34000 kms !! ce que nous doutons un peu , alors nous l'emmenons dans un autre garage qui à son tour confirme bien que la crémaillère de direction est HS ! Nous faisons donc réparer et lorsque nous récupérons ce camping car notre garagiste nous informe que cela provient bien d'un choc et de plus le pare choc côté conducteur a été repeint ! Mais le vendeur s'est bien garder de nous le dire ! Alors j'aimerais savoir à quel recours je peux prétendre ??? si il y en a

.....

merci de me répondre

Cordialement

Mme Rzeszut

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **14:31**

Quand on veut invoquer le vice caché, on ne fait pas réparer. Que voulez-vous prouver maintenant ?

Le fait qu'il y ait eu choc et pare-chocs repeints n'est pas un vice caché en soi. Il faut prouver que ça a entraîné un vice caché.

Par **sandrine rzeszut**, le **10/10/2011** à **15:33**

On ne le savait pas c'est seulement une fois que ça a été démonté !! c'est quand même une grosse pièce !! difficile de dire que ce n'est pas un vice caché il faut quand même un gros choc pour qu'elle se fissure